

## Servicii de formare a angajaților

I.D.: 6671453

---

Data publicarii	09.06.15	Coduri CPV	80511000
-----------------	----------	------------	----------

---

Termenul limita pentru depunere:	04.09.15 11:30
----------------------------------	----------------

---

Descriere: La consultation concerne des actions de formation sur mesure "Cursus managérial" et des actions de formation sur mesure pour la "Filière information/communication". Deux commanditaires se partagent la consultation décomposée en quatre lots: -1) Pôle Développement des dirigeants et du management via l'université du groupe CDC: lots no1 à 3. L'université du Groupe CDC est rattachée à la DRHG-CDC et souhaite faire appel à des prestataires externes spécialisés en formation dans le domaine du management. L'offre 2015 est intitulée " cursus managérial de l'université du groupe CDC " et est constituée de trois lots: Le lot no1: prestations de formations managériales fondamentales; le lot no2: prestations de formations management spécifique; le lot no3: prestations de formations innovations managériales. 2) Pôle Développement Emploi et Compétences (lot no4). Prestations de formations liées aux métiers de la filière " information/communication " Pour favoriser une dynamique des métiers de la communication à l'échelle du groupe CDC, une offre globale va être mise en place. L'ensemble des salariés potentiellement concernés est de 350 personnes. L'établissement Public portera cette offre, développera les nouveaux modules de formation et les organisera. L'accord-Cadre est passé par un groupement d'achat, conclu entre la Caisse des dépôts et consignations et des filiales du groupe Caisse des Dépôts (liste dans le RC et Ccap). La CDC est coordonnateur du Groupement et est représenté par le directeur des ressources humaines du Groupe habilité à signer, notifier et exécuter l'accord-cadre au nom de l'ensemble des membres du groupement. Pour tous les lots: seuls les commanditaires désignés à l'article 1.3 du présent CCTP seront décisionnaires sur les possibles participants aux formations. Les filiales ne pourront en aucun cas décider d'envoyer des participants et/ou lancer des marchés subséquents de façon autonome.

---